

38

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)



STATUT

Recommandation en cours

Version 7

Travaux réalisés

- Fin 2025 : Entrevue avec le Syndicat des Villes & Communes luxembourgeoises (Syvicol) au sujet de l'aménagement culturel territorial
- 2025 : Application annuelle d'un indice pondéré aux dotations étatiques. Le mécanisme d'indexation repose sur un indice « culturel » pondéré, appliquant un ratio de 75 % à l'évolution annuelle de l'échelle mobile des salaires et de 25 % à celle de l'indice des prix à la consommation nationale.
- 2025 : Dépôt du projet de loi relatif au soutien aux bibliothèques publiques et spécialisées à la Chambre des députés
- 2024 : Création d'un *Service de l'innovation* au sein du ministère de la Culture chargé de l'organisation de formations professionnelles accessibles au secteur culturel avec l'objet de promouvoir la professionnalisation des acteurs culturels (TVA, Facturation électronique, Green Events, e.a.)
- Fin 2023 : Publication sur le site web du ministère de la Culture d'un glossaire des termes les plus courants en matière de culture sans valeur normative mais pouvant servir de guide aux acteurs dans leurs activités culturelles
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la charte de déontologie pour les structures culturelles
- 1^{er} mars 2022 : Afin de mieux coordonner les actions en région, le nouvel organigramme du ministère de la Culture a mis en place un Service des affaires culturelles régionales avec un guichet-conseil pour les aides aux infrastructures culturelles communales.
- 2022 : Réévaluation des conventions au niveau régional (centres culturels régionaux, musées, etc.)

Pour le secteur muséal :

- Mai 2025 : Lancement du quatrième appel à projet « Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales », avec intégration des sites culturels à vocation touristique comme bénéficiaires éligibles de

cette aide. L'appel a visé les projets d'élaboration d'études conceptuelles, les projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie ainsi que les projets de muséographie dans le cadre d'expositions temporaires

- Mai 2025 : Intégration de deux nouveaux membres au réseau Museonet, à savoir le Musée A Possen à Bech-Kleinmacher et le Musée d'Histoire(s) à Diekirch
- Janvier 2025 : Présentation officielle du réseau Museonet et première édition du Museonet Day avec l'objectif de faciliter les échanges et réseauter entre membres
- 2025 : La dotation financière relative aux musées régionaux déjà conventionnés progresse de 21,774 % entre 2024 et 2025, reflétant la volonté de consolider la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire. Avec l'ajout de deux nouvelles conventions, l'augmentation totale atteint 25,806 %.
- Museonet : Finalisation de la phase de migration et d'intégration afin de rassembler les cinq musées membres Museonet dans une base de données commune
- 2024 : Augmentation de la dotation financière des musées régionaux conventionnés par le ministère de la Culture afin de renforcer l'accès à la culture en région
- 2024 : Évaluation et mise en place d'un mécanisme de structuration des dotations de l'État des musées régionaux conventionnés en tenant compte des différents paramètres qui structurent le budget
- Juin 2024 : Réunion de sensibilisation et d'information sur les aides étatiques du ministère de la Culture pour le secteur muséal auprès de l'ICOM afin d'informer les professionnels des musées sur les différentes subventions et aides disponibles, ainsi que sur les procédures administratives à réaliser pour en bénéficier
- Juin 2024 : Lancement du troisième appel à projet « Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales ». L'objectif de cet appel est de soutenir les institutions muséales. L'appel a visé l'élaboration d'études conceptuelles, de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie, de projets de documentation et de gestion des collections (par exemple les projets d'intégration de systèmes de gestion des collections, d'inventorisation, de normalisation de données, etc.) ainsi que des projets de communication (par exemple le développement d'une nouvelle identité visuelle, d'un site internet, etc.).
- Mai 2023 : Lancement du deuxième appel à projet « Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales ». L'objectif de cet appel est de soutenir les institutions muséales dans l'élaboration de concepts divers et la réalisation de projets refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections.
- 21 juillet 2022 : Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)
- Juin 2022 : Lancement d'un appel pour soutenir la réalisation de projets par des institutions muséales afin de contribuer au financement de concepts divers, de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections. En fonction des disponibilités budgétaires, le ministère de la Culture souhaiterait pérenniser cette aide à la réalisation de projets pour musées dans les années à venir.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'autre part, pour répondre à des demandes internationales (par exemple, Eurostat).

- Juillet-août-septembre 2020 : Rédaction par une agente du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)

Pour les centres culturels régionaux :

- 2025 : Progression de la dotation financière des centres culturels régionaux par le ministère de la Culture à hauteur de 11,26% afin de renforcer ces derniers en tant que piliers essentiels de l'accès à la culture en région
- 2025 : Échange bisannuel avec le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au sujet de thématiques liées à la gouvernance, à la promotion culturelle et artistique ou à la gestion financière de ces structures
- 2024 : Augmentation de la dotation financière des centres culturels régionaux par le ministère de la Culture afin de renforcer l'accès à la culture en région
- 2024 : Évaluation et mise en place d'un mécanisme de structuration des dotations de l'État des centres culturels conventionnés en tenant compte des différents paramètres qui structurent le budget
- Fin 2024 : Participation du ministère de la Culture au Réseau Day, organisé par le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux afin de discuter des thématiques d'actualités les concernant
- Début 2024 : Présentation des revendications électorales du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au sujet du renforcement de la culture en région par ses membres au ministre de la Culture
- Début 2023 : Échange avec le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au sujet du renforcement de la culture en région
- Juin 2022 : Échange de vue avec les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux
- Avril 2021 : Initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.

- Décembre 2020 : Constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional
- 21 avril 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire.
- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les président/es et directeurs/trices des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018- 2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux

Pour les bibliothèques publiques :

- 4 avril 2025 : Dépôt du projet de loi n°8523 à la Chambre des députés
- 24 mai 2024 : Assises sectorielles sur le secteur des bibliothèques à la Bibliothèque nationale du Luxembourg
- Juin 2023 : Commande d'un état des lieux sur le secteur des bibliothèques conformément à la recommandation no 6 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »
- 25 avril 2023 : Workshop thématique « Soutien public aux bibliothèques » en vue d'une réforme bénéficiant aux bibliothèques régionales
- 28 mars 2023 : Dépôt de l'avis de synthèse et d'évaluation des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique par le Conseil supérieur des bibliothèques
- 21 octobre 2022 : Demande d'un avis de synthèse et d'évaluation auprès du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique lancée par le ministère de la Culture en mai 2022
- 24 mai 2022 au 30 septembre 2022 : Consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

Pour les cinémas régionaux :

- 2025 : Soutien financier du ministère de la Culture pour la mise en place d'un système de sous-titrage et d'audiodescription afin de faciliter l'accès à la culture pour personnes aveugles et mal-voyantes respectivement pour personnes sourdes et malentendantes. Le système en question étant une application gratuite pour les spectateurs/trices, il est utilisable dans toutes les salles de cinéma du Grand-Duché.
- 2024 : Soutien financier du ministère de la Culture pour la mise à jour du système de projection en vue d'un fonctionnement plus durable et écoresponsable

- 2022 : Dans le but d’une meilleure gouvernance et d’une gestion centralisée de ses rapports avec les différents secteurs culturels en région, le ministère de la Culture a signé en avril 2022 deux conventions avec les porteurs de salles régionales (précédemment conventionnés via le CNA), à savoir le Centre de diffusion et d’animation cinématographiques (CDAC asbl, huit cinémas) et Images animées (asbl, deux cinémas). À partir de 2023, ces salles régionales se voient attribuer une ligne budgétaire propre : « Participation aux frais de programmation, de gestion et d’animation des salles de cinéma régionales non-commerciales » à hauteur de 91.800 EUR

Travaux en cours

Pour les bibliothèques publiques :

- Coordination et suivi rédactionnel d’un état des lieux sur le secteur des bibliothèques

Pour le secteur des centres culturels :

- Rédaction d’un état des lieux sur les centres culturels régionaux professionnels et leur mode de financement par le ministère de la Culture

Travaux prévus

- Publication d’un guide du conventionnement pour les associations culturelles
- Tenue d’une série d’ateliers thématiques avec les acteurs culturels en région afin de formuler une stratégie de politique culturelle communale

Pour le secteur muséal :

- Introduction d’un label pour musées
- Tenue d’Assises du secteur muséal

Pour les centres culturels régionaux :

- Réunions régulières du groupe de travail avec le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au sujet du renforcement de la culture en région
- Entrevue avec le Syndicat des Villes & Communes luxembourgeoises (Syvicol) au sujet de la culture en région

Pour les bibliothèques publiques :

- Suivi du projet de loi n°8523 relative au soutien aux bibliothèques publiques et spécialisées
- L’accord de coalition de 2023 à 2028 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique en vue de l’adapter aux évolutions sociétales et aux exigences des publics.
- Élaboration d’un avant-projet de loi portant modification de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

Communications officielles

- [14 mai 2025 : Le ministère de la Culture lance son aide à la réalisation de projets pour les musées et les sites culturels à vocation touristique](#)

- [25 juin 2024 : Le ministère de la Culture lance son appel à projets : "Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales"](#)
- [24 mai 2024 : Eric Thill a annoncé des pistes de réforme pour la loi relative aux bibliothèques publiques lors des Assises sectorielles des bibliothèques](#)
- [25 avril 2023 : A quoi pourraient ressembler le paysage et les missions des bibliothèques de demain ?](#)
- [21 juillet 2022 : Sam Tanson a présenté les résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg](#)
- [14 juin 2022 : Présentation de la charte de la déontologie pour les structures culturelles](#)
- [14 juin 2022 : Appel à projets : aide à la réalisation de projets pour institutions muséales](#)
- [5 novembre 2019 : Sam Tanson a rencontré les bourgmestres, présidents et directeurs de neuf centres culturels régionaux](#)
- [8 juillet 2019 : Sam Tanson a signé de nouvelles conventions avec sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel au ministère de la Culture](#)

Documentation

- [Projet de loi n°8523 relative au soutien aux bibliothèques publiques et spécialisées](#)
- [Glossaire du ministère de la Culture](#)
- [Charte de déontologie pour les structures culturelles](#)
- [Convention du 13 mars 2020 avec le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées](#)
- [Convention du 8 juillet 2019 avec le Réseau des centres culturels régionaux](#)
- [Loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques](#)

Contact

Pour le secteur muséal :

- Julia Kohl
(+352) 247 88616
julia.kohl@mc.etat.lu

Pour les centres culturels régionaux :

- Magalie Tasch
(+352) 247 86630
magalie.tasch@mc.etat.lu

Pour le secteur des bibliothèques publiques :

- Cédric Kayser
(+352) 247 76697
cedric.kayser@mc.etat.lu

Pour le secteur des cinémas régionaux :

- Vesna Andonovic
(+352) 247 86613
vesna.andonovic@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 30.01.2026